

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-403-1930 Secours.

n° 49-403-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 403 du 30/06/1930

Date de publication
3 juin 1930

Date du numéro
30 juin 1930

TEXTE INTÉGRAL

le sergent Guinet est autorisé à faire du travail supplémentaire au service des travaux publics, qui lui sera rétribué en raison de 7 francs l'heure.